



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Agence Parcs Canada
Unité de réception des soumissions
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3
À l'attention de Céline Morin**

QUESTIONS ET RÉPONSES NO 1

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Service national de passation des marchés
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

Title-Sujet Remplacement de 3 systèmes de traitement des eaux usées		Date 6 octobre 2015
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P300-15-5403		Client Ref. No. - No. de réf du client.
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG		
Solicitation Closes L'invitation prend fin – at – à 02:00 PM on – le 2013-10-09		Time Zone Fuseau horaire - Heure avancée de l'Est/Eastern Daylight Time
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Céline Morin (celine.morin@pc.gc.ca)		
Telephone No. - No de téléphone 613-938-5940		Fax No. - No de FAX:
Destination of Goods, Services, and Construction: Destination des biens, services et construction: Voir dans la présente		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur : Telephone No. - No de téléphone: _____ Facsimile No. - N° de télécopieur: _____ <u>Courriel :</u>		
Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur _____		
Name / Nom		Title / Titre
_____		_____
Signature		Date



I 5P300-15-5403
QUESTIONS ET RÉPONSES NO 1

1. Octroi du contrat : svp confirmer les délais d'analyse

Les soumissions seront d'abord soumises à une vérification des calculs. Le gestionnaire du projet fera ensuite l'analyse de la soumission conforme la plus basse, habituellement dans les deux jours suivant la réception. À moins d'imprévis, une lettre d'attribution sera envoyée au soumissionnaire retenu dans les deux à quatre jours suivant la clôture de la période de soumission.

2. Roulotte de chantier : celle-ci est requise même si la durée de construction sur certain site, les travaux devraient être inférieurs à une semaine ?

Réponse : Oui, mais la roulotte de chantier peut être laissée sur un seul site pour la durée des travaux, par exemple le site de l'Accueil St-Mathieu.

3. Accès au parc : aucun permis pour les travaux dans le parc ou droit d'entrée n'est à prévoir ?

Réponse : Aucun

4. Test étanchéité : on mentionne qu'on peut utiliser l'eau de cours d'eau : on inclut aussi l'eau des lacs ?

Réponse : oui, l'eau des lacs peut être utilisée.

5. Délai fabrication : qu'advient-il si la durée de fabrication des bassins est plus de 4- 6 semaines en plus des délais d'attribution du contrat qui devrait être rapide et du délai d'approbation des dessins d'Atelier : le temps de réalisation pourrait être serré pour terminer les projets.

Réponse : L'approbation des dessins d'atelier sera la plus rapide possible pour diminuer les délais de livraison des bassins.

6. Roc : Des articles au bordereau mentionnent d'inclure le roc (Items 4 et 6).

À la section 01-14—00 item 1.9 de la page 2 de 3 : on mentionne aucun dynamitage permis Svp valider si le roc est inclus au contrat ou en Directive de changement ou en un nouvel item au bordereau.

Réponse : Voir addenda no 2.

7. Déneigement : il y a des chances de réaliser la construction en fin novembre ou plus tard, des travaux en période de neige sont à prévoir : l'entrepreneur doit vraiment prévoir déneiger l'ensemble des trajets entre l'accueil et les sites qui comptent plusieurs km ?

Réponse : Tel que mentionné dans l'addenda No. 2 :



2.0 SECTION 01 14 00 Exigences générales – Restrictions visant les travaux

Veuillez tenir compte des ajouts suivants :

1.5 CONDITIONS HIVERNALES

[...]

- .2 Le Propriétaire est responsable du déneigement requis jusqu'aux bâtiments où sont réalisés les travaux.

8. Svp valider les contraintes par rapport aux emplois du sable/ sel à utiliser pour le déneigement.

Réponse : Voir question 7

9. Le coût de la vidange des fosses septiques est inclus au contrat ? Est-ce possible d'obtenir le volume des bassins existants ?

Réponse : Les volumes des fosses septiques existantes sont :

- **Site 16 : 5 900 Litres**
- **Site 17 : 16 000 Litres**
- **Site 20 : 11 100 Litres**

10. Matériel du champ d'épuration en surplus : est-ce considéré comme un matériel contaminé ou pas, si on a à transférer le surplus hors du site, doit-on transporter vers un site de dépôt sec conforme au vers un site de décontamination?

Réponse : Voir addenda no 2.

11. Béton des anciens bassins : même questions.

Réponse : Selon la réglementation, tel qu'indiqué au devis, à la section 02 41 16.

Les fosses doivent être vidangées préalablement, tel qu'indiqué au devis.

12. Matériel d'emprunt, bien que nous pensons qu'il faut approvisionner en dehors de la limite du parc : y a-t-il un banc d'emprunt classe a ou b, etc. sur le terrain du Parc ?

Réponse : Non



13. Plans 16 et 17 :

- a) les conduites des champs d'épuration sont –elles de type champ d'épuration conventionnel (Conduites BNQ perforée et non perforée de 100 mm de dia) ou tel que montré au plan : conduites sous pression Dr 26 -50 mm et 100 mm ?

Réponse : BNQ perforée et non perforée de 100 mm, voir addenda no 2.

- b) Pierre concassée lavée : valider le diamètre : 20 mm – 300mm ?

Réponse : Couche de pierre concassée lavée de 20 mm d'une épaisseur de 300 mm.

- c) Quel est le nombre d'évent, piézomètres court et de piézomètres long ?

Réponse : Pour chacun des sites (16 et 17) Nombre d'événements : 2, un piézomètre long et un piézomètre court. Ils seront localisés sur les plans pour construction pour le site no 16.

- d) Y a-t-il un type/ épaisseur de fibre coco requis ?

Réponse : Non, pas de type ou d'épaisseur spécifique.

14. Plan S1 et S2 (addenda)

Dimensions selon recommandation du fournisseur d'équipement : est –il possible d'imposer les dimensions pour des soumissions uniformes ?

Réponse : L'Entrepreneur doit confirmer avec le Fournisseur.

15. Questions générales plans:

- a) Épaisseur assise conduite d'égout ? Selon normes ?

Réponse : Oui, selon BNQ 1809-300, voir devis section 33 31 13.

- b) Épaisseur assise bassin et largeur enrobage contre les murs ? Selon détails d'installation ?

Réponse : Selon les spécifications du fabricant, voir devis section 33 36 00.

- c) Épaisseur et type de pavage ?

Réponse : Tel qu'existant, considérer EB-14, 65 mm.

- d) Site no 16 / clairière : "Chemin de gravier à réparer" : il n'y a pas apparence de chemin, le gravier arrête à la hauteur du bâtiment de service. On inclut quand même cet item au bordereau ? Svp fournir l'épaisseur du chemin, type de gravier ?

Réponse : Réparer tel qu'existant.



16. Svp nous mentionner les volumes utiles des bassins requis, seul le volume du bassin du site 16 est mentionné.

Réponse : Le dimensionnement des fosses septiques est la responsabilité du fournisseur de l'Entrepreneur. Les débits de conception sont indiqués à la section 33 36 00 du devis.

17. Section 33 63 33, page 2 de 4, item 2.2: on parle de remplacer le matériel sous les champs existant par les matériaux du champ existant:

Svp mentionner sur quel profondeur le remplacement est requis.

Réponse : Nous n'avons pas ajouté de note particulière sur les plans pour le remplacement de la couche de matériaux en place sous le champ d'épuration existant. Il n'y a pas de remplacement requis pour cette phase de travaux, selon les études géotechniques effectuées préalablement à la conception.